

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de SAVERNE  
COMMUNE DE WIWERSHEIM

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 21 novembre 2024

Sous la Présidence de M. Roland MICHEL, maire

Nombre de Conseillers élus : 15  
Conseillers en fonction : 15  
Conseillers présents : 12  
Absents excusés : 3

Membres présents : MICHEL Roland, KUHN Josiane, ANDRE Christophe, GRESS Cathy, GROSSI Martine, SCHWEITZER Éric, BECMEUR François, DEPRESLES Arnaud, KOELL Anne, BROCARD Véronique, BECK Muriel, LETSCH Jonathan

Absents excusés : KOERIN Antoine, ROHFRIETSCH Gérard, CHRIST Philippe

Secrétaire de séance : KUHN Josiane

**1.-Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 septembre 2024**

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 30 septembre 2024

**2.-Participation de l'association WIWACES aux frais de fonctionnement de la maison des associations pour l'année 2023.**

Conformément à la convention du 19 mai 2022 stipulant que la gestion de la Maison des Associations est confiée à l'Association Wiwaces, celle-ci s'engage à participer annuellement aux frais de fonctionnement (gaz, eau, électricité...). A ce titre, le conseil municipal demande à l'Association Wiwaces le versement de la somme de 7 000 € pour l'année 2023.

***A l'unanimité, le conseil municipal accepte le versement de cette somme.***

**3.-Autorisation de signature d'actes de cession et d'échanges pour élargissement de la voirie rue de l'Avoine**

La voirie, rue de l'Avoine, devant être élargie pour permettre une circulation adaptée et sécurisée pour piétons et véhicules, il y a lieu de procéder à des cessions et échanges de parcelles.

***Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer les actes notariés qui seront établis pour l'acquisition à l'euro symbolique des terrains le long de la rue de l'Avoine, cadastrés :***

Section 1 parcelle n° 293/84 de 71 m2

Section 2 parcelle n° 195/48 de 47 m2

***Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer l'acte notarié qui sera établi pour l'échange de parcelles, à savoir :***

Echange du terrain, section 1 parcelle n° 294/84 de 44 m2 contre le terrain section 21 parcelle n° 712/98 de 60 m2.

#### **4.-Travaux de voirie communale, rue de l'Avoine et impasse rue du Village**

Des travaux d'aménagement sont programmés sur la voirie, rue de l'Avoine, qui sera élargie grâce à des cessions de terrains, pour les emprises nécessaires, à l'euro symbolique, par les propriétaires riverains.

Le coût estimé de ces travaux (maçonnerie, restauration d'un mur typique, soutènement de la voirie, autres travaux de voirie, réseaux et éclairage public) se monte à 236 804,24 € HT

***Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces travaux et charge le maire de solliciter une subvention auprès de la collectivité européenne d'Alsace (CEA) au titre du Fonds communal Alsace 2020-2026***

#### **5.-Reconduction du contrat de travail d'un agent technique**

L'emploi permanent d'un adjoint technique territorial, à temps non-complet, doit être reconduit, à raison de 17,5/35ème, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, pour les fonctions d'adjoint technique. Il sera chargé de l'entretien, de la maintenance et de la sécurité des bâtiments communaux recevant du public et de l'entretien de l'étang et de ses abords. Ce contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3-3 de la loi n° 84-53 de 1984.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la création de cet emploi.***

#### **6.-Délégation à l'exécutif pour l'admission en non-valeur des créances de faible montant**

L'admission en non-valeur est proposée par le comptable pour les créances irrécouvrables, soit celles pour lesquelles les diligences s'avèrent impossibles ou vaines, ou dont les perspectives de recouvrement ne sont pas estimées suffisantes pour justifier leur poursuite.

L'article 173 de la loi n° 2022-2017 du 21 février 2022 permet aux assemblées délibérantes de déléguer l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables de faible montant à l'exécutif

Le décret n° 2023-523 du 29 juin 2023 fixe le seuil maximal légal à 100€ pour les communes. L'assemblée demeure cependant libre de fixer un seuil inférieur, voire de limiter cette délégation, dans le respect du seuil défini, à certaines catégories de créances.

La décision d'admission en non-valeur qui sera prise sur cette base s'effectuera alors par arrêté.

Le maire doit effectuer une restitution à l'assemblée au moins une fois par an, en produisant un état listant les créances admises en non-valeur, assorties du motif d'admission.

En outre, l'assemblée dispose d'un droit d'évocation des pièces produites, à l'appui de la demande, auprès du comptable public.

Le maire propose au conseil municipal de lui accorder délégation pour l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables de faible montant, à concurrence du seuil légal maximal

de 100€. Dans cette limite, cette délégation est valable pour toutes les catégories de créances.

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder délégation au maire pour l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables de faible montant à concurrence du seuil légal maximal de 100€ pour toutes les catégories de créances.***

#### **7.- Décisions modificatives budgétaires**

En raison d'une augmentation des charges de personnels, notamment suite à l'embauche d'une ATSEM temporaire, un transfert de 10.000 euros du chapitre 011 (compte 60612 énergie / électricité) au chapitre 012 (compte 64131 personnel non titulaire) charges de personnel va être opéré.

***Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette modification***

#### **8.- Subvention à l'école**

Les élèves de l'école intercommunale Wiwersheim-Dossenheim/Kochersberg se sont rendus le 14 octobre 2024 au mémorial Alsace-Moselle de Schirmeck dans le cadre du 80<sup>e</sup> anniversaire de la Libération et de la cérémonie d'inauguration à Wiwersheim d'une borne Leclerc, l'école étant fortement impliquée dans ces cérémonies.

Le Maire propose de verser une subvention de 500 € à l'école pour cette sortie au Mémorial Alsace-Moselle de Schirmeck.

***Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette décision.***

#### **9.- Divers**

**Organisation et information de la manifestation du dimanche 24 novembre à Wiwersheim : commémoration du 80<sup>e</sup> anniversaire de la Libération et inauguration d'une borne Leclerc « Voie de la 2<sup>e</sup> DB, dite aussi borne de Koufra**

Le maire rappelle aux conseillers la date du 24 novembre à 14 h 30 en demandant la présence de tous, cette date ayant déjà été annoncée aux élus. Il accueillera les nombreuses personnalités civiles et militaires, les membres d'associations patriotiques et associatives, etc...

Josiane KUHN présente le déroulé de la cérémonie d'inauguration de la borne Koufra, installée sur l'ancienne place du village, et liste les participants (batterie-fanfare, groupe folklorique, régiment de commandement et de transmission, reconstituteurs, véhicules militaires anciens..)


***Plus aucun point ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures.***

Le maire,



Roland MICHEL

La secrétaire de séance,



Josiane KUHN